

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIDART
(N° 241007-03)**

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt quatre et le sept du mois d'octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le premier octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR	ABSENTS EXCUSÉS	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Francis TAMBOURINDEGUY, Marc CAMPANDEGUI, Mabel ETCHEMENDY, Gérard GOYA, Christine CAYZAC, Claire MARJAK, Adjoint au Maire, Christian BORDENAVE, Christine CALEN, Pierre ESPILONDO, Florence POEYUSAN, Pantxo ITHURRIA, Alexandra BOUR, Sophie DUFUET, Stéphanie MICHEL, Fabienne LAUTIER-ROY, Amaia ETCHELECOU, Laurent BRIAULT, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON.	Jean-Philippe OUSTALET ayant donné pouvoir à Francis TAMBOURINDEGUY, Pierre DAGOIS ayant donné pouvoir à Marc CAMPANDEGUI, Éric IRASTORZA ayant donné pouvoir à M. le Maire, Manu PORTET ayant donné pouvoir à Marc BÉRARD, Sophie VALDAYRON ayant donné pouvoir à Claire MARJAK	Jeanne DUBOIS, Michel LAMARQUE	Amaia ETCHELECOU

OBJET :

BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le caractère prévisionnel du budget voté en décembre 2023, il y a lieu de procéder à certains ajustements. Il convient de décider des ouvertures et des transferts de crédits en section de fonctionnement et en section investissement.

SECTION FONCTIONNEMENT

Concernant la section fonctionnement, il convient d'ajouter 218 K€ de crédits supplémentaires.

- Recettes de fonctionnement :

La commune va encaisser 318 K€ de crédits supplémentaires :

- +35 K€ d'indemnités journalières (au chapitre 013) ;
- +105 K€ de recettes supplémentaires de stationnement ;
- +44 K€ de recettes fiscales liées à des régularisations sur les années précédentes (rôles supplémentaires) ;
- +15 K€ de subventions perçues d'une part pour les séjours estivaux du service jeunesse (5 K€), et d'autre part pour la surveillance de la plage du Pavillon Royal (cf délibération ci-après d'offre de concours) ;
- + 119 K€ d'indemnité d'assurance dans le cadre de dossiers d'assurance « dommages ouvrage » concernant le bâtiment du groupe scolaire.

Par ailleurs, compte tenu de l'évolution des « droits de mutations », il convient d'ajuster à la baisse le montant du budget de ce poste passant de 900K€ à 800K€.

Chapitre	Nature	Fonction	Libellé	Montant
013	6419	020	REMBT SUR RÉMUNÉRATIONS	35 000,00
SOUS TOTAL CHAPITRE 013				35 000,00
70	706 888	518	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	30 000,00
70	70384	11	FORFAIT DE POST-STATIONNEMENT	75 000,00
SOUS TOTAL CHAPITRE 70				105 000,00
73	73123	01	TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION	-100 000,00
731	73118	01	AUTRES CONTRIBUTIONS DIRECTES	44 000,00
SOUS TOTAL CHAPITRE 73 et 731				-56 000,00
74	74888	12	AUTRES	10 000,00
74	74888	338	AUTRES	5 000,00
SOUS TOTAL CHAPITRE 74				15 000,00
75	758 88	212	AUTRES	119 000,00
SOUS TOTAL CHAPITRE 75				119 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT				218 000,00

- Dépenses de fonctionnement :

Il convient d'ouvrir des crédits supplémentaires afin de tenir compte de nouvelles dépenses :

➔ + 107 K€ pour le chapitre 011 répartis comme suit :

- 40 K€ de sinistres ;
- 5 K€ pour des dépenses de combustibles plus élevées ;
- 17 K€ pour les déplacements des jeunes (à Paris pour le conseil municipal des enfants, et à Zonza pour les jeunes du Local Jeunes) ;
- 15 K€ pour divers frais informatiques (passés initialement en investissement) ;
- 20 K€ liés aux honoraires des avocats (contentieux et expertises) ;
- 10 K€ de frais liés aux formations ;

➔ + 131 K€ pour les frais de personnels :

- 35 K€ pour la surveillance des plages (surcoût lié à la mise à disposition de la motomarine et à la surveillance étendue de la plage du Pavillon Royal) ;
- 5 K€ pour les primes « médailles du travail » ;
- 91 K€ pour faire face à divers remplacements.

En revanche, il convient de supprimer 30 K€ de crédits au chapitre 014 qui avaient été provisionnés afin de rembourser des majorations de taxe d'habitation sur les résidences secondaires appliquées à tort par l'administration fiscale.

Chapitre	Nature	Fonction	Libellé	Montant
011	60621	020	COMBUSTIBLES	5 000,00
011	60623	020	ALIMENTATION	3 000,00
011	60632	020	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	-4 500,00
011	60633	847	FOURNITURES DE VOIRIE	4 000,00
011	6064	020	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	4 500,00
011	61358	020	AUTRES	5 000,00
011	615221	211	BÂTIMENTS PUBLICS	2 000,00
011	615228	312	AUTRES BÂTIMENTS	10 000,00
011	615231	518	VOIRIES	16 000,00
011	61558	518	AUTRES BIENS MOBILIERS	8 000,00
011	6184	331	VERST À DES ORGA. FORMATION	2 000,00

011	6184	020	VERST À DES ORGA. FORMATION	10 000,00
011	62268	020	AUTRES HONORAIRES, CONSEILS	20 000,00
011	6238	338	DIVERS	5 000,00
011	6247	212	TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL	1 600,00
011	6251	338	VOYAGES, DÉPLACEMENTS ET MISSIONS	7 000,00
011	6251	212	VOYAGES, DÉPLACEMENTS MISSIONS	3 400,00
011	6288	11	COTISATIONS PARTICIPATIONS	5 000,00
011	62268	020	AUTRES HONORAIRES, CONSEILS	-16 600,00
011	6288	020	COTISATIONS PARTICIPATIONS	16 600,00
SOUS TOTAL CHAPITRE 011				107 000,00
012	6218	12	AUTRE PERSONNEL EXTÉRIEUR	35 000,00
012	64118	020	AUTRES INDEMNITÉS	5 000,00
012	64131	211	RÉMUNÉRATIONS	29 000,00
012	64131	331	RÉMUNÉRATIONS	31 000,00
012	64138	633	PRIMES ET AUTRES INDEMNITÉS	6 000,00
012	6451	211	COTISATIONS À L'U.R.S.S.A.F.	5 000,00
012	6451	633	COTISATIONS À L'U.R.S.S.A.F.	1 000,00
012	6451	331	COTISATIONS À L'U.R.S.S.A.F.	6 000,00
012	6453	211	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	5 000,00
012	6453	633	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	1 000,00
012	6453	331	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	5 000,00
012	6454	211	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	1 000,00
012	6454	331	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	1 000,00
SOUS TOTAL CHAPITRE 012				131 000,00
014	7391118	01	AUTRES RESTITUTIONS AU TITRE DES DÉGRÈVEMENTS	-30 000,00
SOUS TOTAL CHAPITRE 014				-30 000,00
67	673	01	TITRES ANNULÉS (SUR EXERCICES ANTÉRIEURS)	10 000,00
SOUS TOTAL CHAPITRE 67				10 000,00
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				218 000,00

SECTION INVESTISSEMENT

Il convient d'ouvrir pour 307 400€ de crédits supplémentaires :

- Recettes d'investissement :

Il y a lieu de corriger les recettes de FCTVA (-25 K€) au regard de la notification reçue, et les taxes d'aménagement (-60 K€) qui paraissent moins dynamiques que les années précédentes.

Cependant, nous pouvons compter sur le versement de subventions, notamment pour les travaux du théâtre Béheria.

Chapitre	Nature	Fonction	Libellé	Montant
10	10222 01	01	FCTVA	-25 000,00
10	10226 01	01	TAXE D'AMÉNAGEMENT	-60 000,00

TOTAL CHAPITRE 10				-85 000,00
13	1322	316	RÉGIONS	310 400,00
13	1323	316	DÉPARTEMENT	82 000,00
TOTAL CHAPITRE 13				392 400,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT				307 400,00

- Dépenses d'investissement :

Il convient d'ajouter des crédits supplémentaires pour :

- la réfection du théâtre Béheria (révision de l'AP/CP) pour + 700 K€ (AP/CP2024),
- le projet de ferme maraîchère pour + 90 K€,
- des participations au TE64 votés en 2024 pour +80 K€,
- l'étude plan plage Parlementia + 15 K€.

A l'inverse, grâce à une meilleure visibilité sur certaines opérations, certains crédits d'investissement peuvent être diminués :

- le schéma des mobilités : -300 K€ pour la voie verte du bois de Constresta (ajustement des crédits), et l'aménagement des voiries, trottoirs et pistes cyclables pour l'opération Source Royale ;
- le projet d'aménagement / extension du Kiroлак -170 K€ (report) ;
- le report de l'étude sur la recomposition spatiale du secteur de la Corniche -65 K€ ;
- des études urbaines -33 K€,
- des matériels informatiques et logiciels -10 K€ (dont la dépense concerne finalement la section fonctionnement)

Chapitre	Nature	Fonction	Libellé	Montant
20	2031	024	FRAIS D'ÉTUDES	-170 000,00
20	2031	59	FRAIS D'ÉTUDES	15 000,00
20	202	518	FRAIS D'ÉTUDES DE DOC D'URBANISME	-32 600,00
20	2041582	512	PARTICIPATIONS BÂTIMENTS INSTALLATIONS	80 000 ,00
20	2051	11	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	-5 000,00
TOTAL CHAPITRE 20				-112 600,00
21	21838	020	AUTRES MATÉRIELS INFORMATIQUE	-5 000,00
TOTAL CHAPITRE 21				-5 000,00
23	2313	316	CONSTRUCTIONS	700 000,00
23	2315	518	INSTAL MAT-OUTILLAGE TECH	-300 000,00
23	23141	511	CONSTR BÂTIMENTS PUBLICS	90 000,00
23	2312	59	AGENCEMENTS ET AMÉNAGEMENTS DE TERRAINS	-65 000,00
TOTAL CHAPITRE 23				425 000,00
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				307 400,00

Compte tenu de ces modifications, l'épargne brute devrait rester à 2,3 M€ selon les projections du budget supplémentaire.

Le ratio de désendettement restera en-dessous de 4 ans.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le *6.10.2024*
et publication ou notification du *14.10.2024*

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI